

Chers habitants,

Nous vous transmettons les dernières informations importantes concernant les mesures économiques et financières cantonales.

### **Coronavirus: le Conseil d'État harmonise le cadre légal et prend de premières mesures économiques**

En application de l'ordonnance fédérale du 16 mars dernier sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, le gouvernement vaudois adapte le dispositif légal cantonal, de manière à faciliter dans un seul document la compréhension de l'ensemble des dispositions. Le nouvel arrêté du Conseil d'Etat entre en vigueur le 18 mars à 18 h et prend effet jusqu'au 19 avril 2020. Le gouvernement annonce en parallèle les premières mesures économiques et financières en faveur des entreprises et des particuliers.

--> <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/coronavirus-le-conseil-detat-harmonise-le-cadre-legal-et-prend-de-premieres-mesures-economiques-15/>

### **150 millions pour l'économie dont 50 pour le fonds du chômage et adaptation des acomptes d'impôt**

La crise provoquée par la pandémie se fait déjà sentir dans toute l'économie. Comme première mesure, le Conseil d'Etat vaudois met immédiatement à disposition 150 millions de francs. Le Département des finances et des relations extérieures encourage par ailleurs tous les concernés, les indépendants en premier lieu, à adapter de suite en ligne leurs acomptes d'impôt et leurs cotisations AVS à leurs prévisions de résultat 2020.

--> <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/150-millions-pour-leconomie-dont-50-pour-le-fonds-du-chomage-et-adaptation-des-acomptes-dimpot-158/>

### **Réduction de l'horaire de travail (RHT): des mesures de simplification introduites pour alléger les procédures et avances de trésorerie pour les entreprises**

Le Conseil d'Etat prend une série de mesures en vue de faciliter et d'accélérer les demandes de RHT. Simplification des formulaires de demandes, examens plus rapides sont instaurés. Par ailleurs les jours de carence sont supprimés et pris en charge par les autorités. Enfin, des avances de trésorerie seront faites après la demande d'indemnité et avant le décompte final.

--> <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/reduction-de-lhoraire-de-travail-rht-des-mesures-de-simplification-introduites-pour-alleger-les/>

Meilleures salutations,

La Municipalité